



AIRE DE BROYAGE DE CAMBLANES ET MEYNAC

RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS et HABITANTS DE LA COMMUNE

La nouvelle plateforme d'aire de broyage mise en place par la commune de Camblanes et Meynac permet à tous les habitants de la commune de venir déposer gratuitement leurs branchages et autres déchets verts.

Pour y accéder, il est possible de s'adresser au secrétariat de la mairie ou d'effectuer une pré-réservation par téléphone, au 05.57.97.16.90, afin de gérer l'afflux des utilisateurs.

Le site est sécurisé grâce à un portail dont la clé doit être retirée en mairie, lors des horaires d'ouverture, en échange d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. (

Prévoir de venir retirer les clés au moins ¼ avant l'heure de fermeture de la mairie, afin de disposer du temps nécessaire pour revenir en mairie rendre les clés et récupérer sa pièce d'identité avant l'heure de la fermeture.)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h ; le samedi matin de 10h à 12h ; (fermeture l'après-midi tous les premiers jeudis du mois).



RAPPEL DES CONSIGNES :

Cette aire de broyage en « libre accès » suppose par chacun (et pour l'intérêt de tous) l'acceptation des règles suivantes :

- 1- Après le retrait obligatoire des clés en mairie
- 2- Stationner en toute sécurité, face au portail, dans l'entrée réservée à cet effet pour ouvrir le cadenas et la chaîne du portail ;
- 3- Rentrer dans l'aire de broyage en respectant le sens de la circulation ;
- 4- Déposer ses déchets verts en respectant les consignes concernant la nature des végétaux :
 - Aire dépôt des tontes et feuilles,
 - Aire dépôt des branches et tailles de haies de diamètre des branches inférieur à 15 cm,
 - Aire dépôt des branches et bois de diamètre supérieur à 15 cm (sans feuillage),
- 5- Possibilité de récupérer du broyat et/ou du bois, dans la limite des quantités disponibles et d'une remorque par habitant (*).
- 6- Ressortir de l'aire de broyage et veiller à bien refermer à clés le cadenas sur la chaîne du portail.
- 7- Redéposer les clés à la mairie le plus rapidement possible, dans la limite du créneau horaire autorisé.

NE CIRCULER DANS L'AIRE DE BROYAGE QUE SUR LA BANDE DE ROULAGE PREVUE A CET EFFET

NE LAISSER PERSONNE PENETRER DANS L'ENCEINTE DE L'AIRE DE BROYAGE SI CELLE-CI N'EST PAS PASSEE PAR LA MAIRIE ET N'EST PAS, ELLE-MEME, EN POSSESSION DE CLES.

TOUT AUTRE DEPOT DE DECHETS EST ABSOLUMENT INTERDIT SOUS PEINE DE POURSUITES ET D'AMENDE.

VEILLER A LAISSER LES LIEUX PROPRES, SANS VEGETAUX SUR L'AIRE DE CIRCULATION.

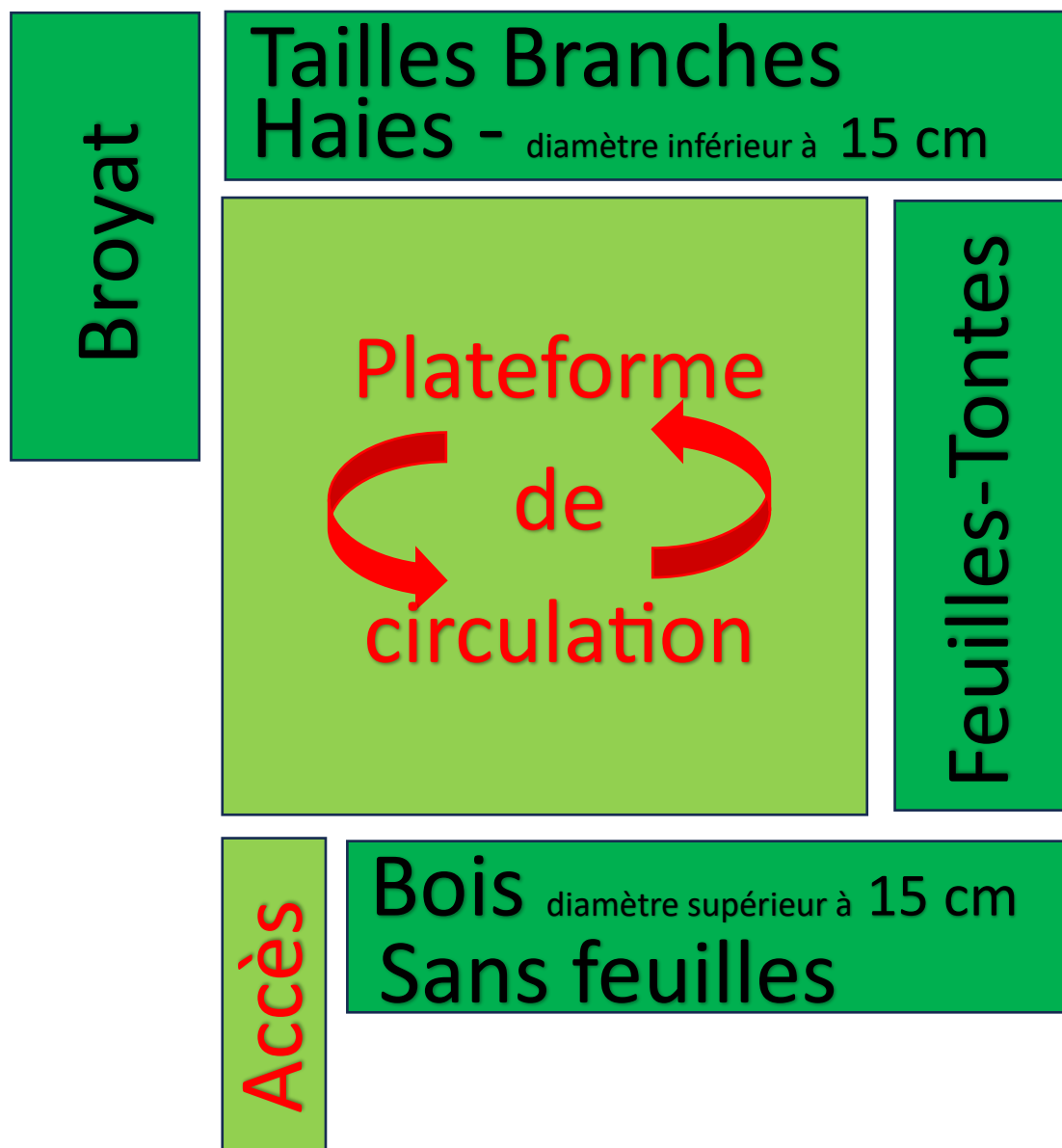
Si ces règles ne sont pas respectées, elles pourront conduire à l'interdiction définitive de l'accès, à l'aire de broyage, voire faire l'objet de poursuites et amende selon le cas.



AIRE DE BROYAGE

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h ; le samedi matin de 10h à 12h ; (fermeture l'après-midi tous les premiers jeudis du mois)

Réservation de la clé : 05 57 97 16 90



Route de Meynac

(*) BROYAT ET COMPOST :

UNE SOLUTION POUR VALORISER LES DÉCHETS ET ENRICHIR LE SOL DE NOTRE COMMUNE OU DE VOTRE JARDIN

Vous pourrez récupérer le broyat résultant gratuitement afin de l'utiliser dans votre jardin, pour pailler vos plantations et protéger le sol, limiter la croissance des mauvaises herbes, réduire l'évaporation de l'eau en cas de sécheresse.

Coté compost, le broyat permettra de réduire les excès d'azote, de limiter les excédents d'eau, d'aérer le compost, de limiter la prolifération des insectes.

Une démarche simple de valorisation des déchets, dans la continuité d'une politique globale d'économie et de préservation de l'eau, mise en place pour la végétalisation de la commune, avec l'utilisation de plantes vivaces et désormais, le broyat local pour préserver les sols.



MAIRIE DE CAMBLANES & MEYNAC

1 place du Général De Gaulle
33360 Camblanes et Meynac

Tél : 05 57 97 16 90

Courriel : mairie@camblanes-et-meynac.fr

Site : www.camblanes-et-meynac.fr

Facebook : @camblanesetmeynac

Appli mobile : IntraMuros Camblanes et Meynac

